

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2020 à 19 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Présents : Bernard ESSLINGER, Hubert BIRLE, Josiane KUHN, Christophe ANDRE, Cathy GRESS, Muriel BECK, Denis KISTER, Paul BURGSTAHLER, Benoît KOERIN, Thierry GRASS, Sébastien WURM et Christine ZILIOOTTO

Absents excusés : Célya SALLES, Denis RUIZ

1) Le compte rendu de la séance du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité

2) PREVOYANCE 2020 - 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Le montant unitaire de participation par agent sera de 20 € mensuel.

Choisit de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI

Prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise le maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

3) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DOSENHEIM/K AUX FRAIS DE L'ECOLE

M le maire rappelle qu'une convention financière a été établie et signée en 2014 entre les 2 communes membres du RPI de Dossenheim/Kochersberg et Wiwersheim.

Cette convention stipule que tous les frais liés au fonctionnement, à la gestion et à l'amélioration de la structure de l'école sont pris en charge et payés par la Commune de Wiwersheim (année n) et que la commune de Dossenheim/K participe à ces frais (année n+1)

En 2019, ils s'élèvent à **131 276,24 €**

La participation de la commune de Dossenheim/Kochersberg est calculée sur une base de 20 élèves. Il y a 118 élèves en tout. Le rapport 20/118 donne la participation suivante :

$$(131\,276,24 : 118) \times 20 = \mathbf{22\,250,21\ €}$$

Ces frais se décomposent comme suit :

- frais de personnel : 13 265,97 €
- frais à caractère général : 8 984,24 €

ELEMENTS DE CALCUL	ANNUEL
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	
- Salaire de LORENTZ Geneviève (aide maternelle + transport scolaire) salaire annuel + charges patronales : 27 463,32 €	27 463,32
- Quote-part (2/3) salaire de ZIMMERMANN Sabine (nettoyage des 2 salles école maternelle, salle de jeux, bureau, ...) 16 959,87 € x 2/3 = 11 306,58 €	11 306,58
- Quote part (1/2) salaire de NIESS Jean-Marie sur 9 mois (réparations, installations, balayage, déneigement...) 12 658,08 € x 1/2 = 6 329,04 € + salaires de 3 mois complets pour les gros travaux de peinture intérieure et extérieure : 4 443,81 €	10 772,85
- Salaire de WODLING Anne (aide maternelle = 16 771,68 €) et quote-part (3/4) entretien et nettoyage école (14 682,29 € x 3/4 = 11 011,72 €)	27 783,40
- Assurance du personnel : Groupama	943,05
Sous-total	<u>78 269,20</u>
<u>AUTRES FRAIS</u>	
- Electricité	16 160,00
- Téléphone + internet	786,74
- Activation et désactivation alarme par le téléphone	468,00

ELEMENTS DE CALCUL	ANNUEL
- Abonnement télésurveillance (alarme)	203,97
- Assurance des locaux	2 554,00
- Eau et assainissement	695,17
- Fournitures scolaires suivant budget pour 5 classes	4 000,00
- Entretien des extincteurs	176,86
- Maintenance photocopieur, ordinateurs, TBI et cartouches imprimantes	2 199,72
- Produits d'entretien ménagers	1 719,45
- Subvention coopérative scolaire rentrée	382,00
- Fête d'école	977,75
- Timbres postaux	100,00
- Entretien et réparation des climatiseurs : Energest	1 252,20
- Redevance ordures ménagères	360,00
Sous-total	<u>32 035,86</u>
<u>FRAIS D'ENTRETIEN DE BATIMENT ET EXTERIEURS - GROS TRAVAUX – MOBILIER -INFORMATIQUE</u>	
- Matériel et fournitures (ampoules, prises électriques, crochets, pharmacie, boîtes,)	1 731,65
- réparations diverses (sanitaires, chauffe-eau)	1 737,36
- Vérifications électriques et les moyens de secours par le bureau de contrôle « VERITAS »	329,01
- Achat de 2 tableaux TBI pour 2 classes	11 514,67
- Achat aspirateur	550,60
- Achat Malles PPMS	320,72
- Achat d'horloges	165,15
- Achat de tables et chaises pour 1 classe	4 622,02
Sous-total	<u>20 971,18</u>
FRAIS TOTAL POUR L'ANNEE 2019	<u>131 276,24</u>

4) REPARATION DU COLOMBAGE DE LA MAIRIE

La poutre située au pied du pignon de la mairie, côté route de Saverne s'est complètement détériorée et le mur entier commence à s'affaisser.

Après avoir consulté différents professionnels, la solution proposée consiste à combler la poutre par un béton spécial puis de poser une tôle de finition de couloir bois.

Ces travaux s'élèvent à 1 622 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la réparation qui sera effectuée par l'entreprise HUSS de Durrenbach.

5) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DES PRES ET RUE DES VIGNES

Dans le cadre de la réfection de la rue des Prés, des travaux supplémentaires sont nécessaires au niveau du débouché vers la rue des Vignes et à différents endroits où des arbres ont été retirés. Il y a lieu également de remettre à niveau des bouches à clés, des tampons d'assainissement et des grilles d'avaloir supplémentaires.

Ces travaux se montent à 5 286,29 € HT. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et charge le maire de passer commande à la Sté LINGENHELD TP.

6) CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : FONDS DE SOLIDARITE

Il est proposé de demander le soutien financier de la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland pour la construction de la maison des Associations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, charge le maire de demander l'attribution du fonds de solidarité pour les communes de moins de 1000 habitants, à la communauté de communes pour l'aide à la construction de la Maison des Associations située près de l'étang.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30